

& sans consequence pour l'avenir, & le lendemain deux Couriers furent dépêchés pour la Cour de Vienne à cette occasion, l'un de la part du Viceroi, & l'autre de celle des Magistrats avec leur Protestation.

VIII. Depuis que les Troupes Impériales sont sorties de l'Isle de Corse, de nouveaux troubles y étoient survenus dans cette partie qui est au-de là des Monts; leur origine provint de ce que quelques Habitans étans allés à la chasse, furent arrêtés par des Soldats Genoïis, & que plusieurs autres Corfes venus au secours de leurs compatriotes, il y eut du sang répandu de part & d'autre. Mais la République de Genes a trouvé le moyen d'en prévenir les suites, dans des Assemblées extraordinaires où l'on résolut d'envoyer en Corse Mr. Paul Jérôme Pallavicini, en qualité de nouveau Commissaire, & pour offrir aux mécontents des conditions qui pussent les satisfaire; pour cet effet il fit voile de Genes le 20. Juillet avec deux Galeres. Arrivé en Corse, il fit d'abord proposer aux Chefs du nouveau tumulte les propositions de la Régence Génoïse, & par sa modération, il ne fut pas long-tems à réussir dans son dessein; de sorte que par toutes les Lettres qu'on reçoit de cette Isle, on apprend que la tranquillité y est entièrement rétablie.

Nous aprenons aussi de Parme que Dom Louïs Giasseri & Jérôme Ciaccaldi, ci-devant Chefs des mécontents de la même Isle, ont passé au service de l'Infant-Duc de Parme, le premier en qualité de Lieutenant Général d'Infanterie, & le second de Major de Cavalerie; que la Duchesse Henriette seconde Douairiere ayant sollicité le payement d'un leg de 60000. pistoles, institué en sa faveur dans le Testament du feu Duc Antoine son Epoux, le Conseil Italien de la Duchesse Dorothée, premiere
Douai-